

Département « Vie Associative »

Thème : « Répondre à des appels à projets »

Date : Vendredi 20 mai 2016

Lieu : A la Fédération Nationale - 28 Place St Georges
75009 PARIS Salle Pernot – Escalier A – 1^{er} étage

Horaires : 09h30 à 16h30

Animée par : Gabrielle PARISOT, chargée de mission vie associative.

Objectif :

- Comprendre l'appel à projets : savoir sélectionner et répondre.

Programme :

1. Comment choisir ?

- a) Trouver les appels auxquels répondre
- b) Vérifier sa capacité à répondre

2. Comment construire la proposition ?

- a) Lire attentivement l'appel
- b) Adapter sa proposition à la demande
- c) Élaborer le budget (dépenses éligibles/non éligibles)

3. Comment finaliser le dossier ?

- a) Structurer sa proposition
- b) Respecter les procédures
- c) Rendre un dossier soigné et complet

4. Comment organiser la soutenance ?

- a) Préparer efficacement sa soutenance
- b) Évaluer sa prise de parole
- c) S'entraîner à soutenir son projet

Profil des participants :

Cette formation est à destination des bénévoles dirigeants associatifs et/ou responsables d'activités

Tarifs :

27€ pour les membres Familles de France - 50€ pour les non membres

Fiche d'inscription - Formation du Secteur « Vie Associative »

A RENVoyer accompagnée de votre règlement (chèque de 27€ ou 50€)

Avant vendredi 13 mai 2016 à :

FAMILLES DE FRANCE - Fédération Nationale

Secrétariat général - 28 Place St Georges 75009 PARIS

ou par mail : accueil@familles-de-france.org ou par fax : 01.45.96.07.88

Thème : « Répondre à des appels à projets »

Date : Vendredi 20 mai 2016

Nom :

Prénom :

Adresse :
.....

Tél :

E-mail :

Adhérent de l'association de:

Rappel des conditions de participation aux stages de formation organisés par la Fédération nationale

Inscription : les frais sont à régler à l'inscription (voir tarif ci-dessus)

Toute inscription doit faire apparaître l'accord de l'Association locale ou de la Fédération départementale dont dépend la personne inscrite. Une inscription ne devient ferme et définitive qu'après réception des droits d'inscription.

Remboursement : Le remboursement des frais de transport est accepté uniquement sur justificatifs originaux et sur la base du billet SNCF, en 2^{ème} classe.

Repas : Pris en commun, à la charge de la Fédération nationale.